

Présentation

La quasi-totalité des élèves du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement [1]. L'infime minorité qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptations des programmes liées à des situations particulières.

L'anglais est étudié par 5 049 000 d'élèves, soit 94,7 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est un peu plus choisi dans les établissements privés (95,9 %) que dans les établissements publics (94,3 %). L'allemand est choisi par 7 % des élèves ; les autres premières langues concernent deux élèves sur cent.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est de 83,1 % [2]. L'espagnol se stabilise depuis 2009 autour de 71 % contre 70 % les années précédentes. Il est plus appris dans le secteur privé (73,7 %) que dans le secteur public (70,7 %). L'allemand comme deuxième langue reste stable (14,7 % en 2010, 14,8 % en 2009 et 2008, contre 14,5 % en 2007 et 14 % en 2006). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (17,6 %) qu'au collège (12,9 % en quatrième-troisième).

7 % des élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante. Plus de quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (12,4 %), le russe (6,8 %), le portugais (4,1 %), puis l'allemand (3,1 %), chacune de ces langues concernant tout au plus quelques milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 4,5 % des lycéens qui étudient trois langues.

Le bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré montre que, quelle que soit la place qu'elles occupent dans le choix des élèves (première, deuxième ou troisième langue), l'anglais est enseigné à 97,9 % des élèves, l'espagnol à 41 %, l'allemand à 15,4 %, l'italien venant ensuite loin derrière (4,2 %) [3]. On notera, de 2008 à 2010, une stabilisation de l'étude de l'allemand sur l'ensemble du second degré après une longue période de baisse.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Étude des langues vivantes

L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. L'apprentissage à part égale de deux premières langues (ou « bilangue ») dès la sixième se développe (13,5 % des élèves en 2010, 12,1 % en 2009, 11 % en 2008, 9,8 % en 2007, 5,4 % en 2004). Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et, est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième, optionnel en troisième. En seconde générale et technologique, elle est devenue obligatoire à la rentrée 2010. En première et en terminale générales, elle est obligatoire pour les séries Scientifique et Économique et sociale, quasiment incontournable en série Littéraire. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue de faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs).

La troisième langue est également un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, première et terminale générales et technologiques.

Les formations

- Collège : classes de sixième à troisième, DIMA, ULIS (ex-UPI) et dispositifs-relais.
- Lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.
- Lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

[1] Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV1		Langue étudiée				
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)
Sixième	795 059	(3) 794 155	99,9	92 422	775 279	24 561	4 962	4 139
Cinquième	772 665	(3) 772 002	99,9	90 725	751 182	31 230	5 032	3 725
Quatrième	770 949	770 593	100,0	48 559	712 554	7 531	753	1 196
Troisième	766 615	765 102	99,8	47 430	708 144	7 666	698	1 164
DIMA, ULIS, dispo-relais	21 161	18 690	88,3	414	17 970	205	53	48
Total collège hors SEGPA (1)	3 126 449	3 120 542	99,8	279 550	2 965 129	71 193	11 498	10 272
SEGPA	95 554	95 218	99,6	3 154	90 933	1 000	58	73
Seconde	502 228	502 042	100,0	27 956	468 737	4 061	351	937
Première	460 201	460 077	100,0	24 572	429 632	4 578	340	955
Terminale	463 248	463 126	100,0	25 569	430 306	5 721	388	1 142
Total lycée GT (1)	1 425 677	1 425 245	100,0	78 097	1 328 675	14 360	1 079	3 034
Total lycée professionnel (1)	705 536	693 035	98,2	13 934	664 285	13 957	464	395
Total second degré	5 353 216	5 334 040	99,6	374 735	5 049 022	100 510	13 099	13 774
%				7,0	94,7	1,9	0,2	0,3
Public	4 213 928	4 201 906	99,7	314 812	3 963 758	79 664	12 007	10 533
Privé	1 139 288	1 132 134	99,4	59 923	1 085 264	20 846	1 092	3 241

(1) Voir rubrique « Définitions ».

(2) Y compris langues apprises par correspondance.

(3) Une partie de ces élèves étudient deux premières langues vivantes. Le « bilinguisme » concerne 107 208 élèves de sixième (13,5 %), et 109 892 élèves de cinquième (14,2 %).
Lecture - En 2010, 99,6 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 7 % apprennent l'allemand.

[2] Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV2		Langue étudiée					dont langues régionales
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)	
Quatrième	770 949	771 091	100,0	96 349	58 819	561 482	46 532	7 909	163
Troisième	766 615	731 857	95,5	97 210	56 481	526 817	44 040	7 309	207
Total 4^e + 3^e	1 537 564	1 502 948	97,7	193 559	115 300	1 088 299	90 572	15 218	370
Seconde	502 228	501 379	99,8	88 187	32 887	346 774	27 426	6 105	187
Première	460 201	417 347	90,7	77 188	28 530	283 537	22 677	5 415	259
Terminale	463 248	410 223	88,6	68 491	30 592	282 830	22 844	5 466	282
Total lycée GT (1)	1 425 677	1 328 949	93,2	233 866	92 009	913 141	72 947	16 986	728
Total lycée professionnel (1)	705 536	217 319	30,8	20 686	9 134	173 506	11 178	2 815	194
Ensemble	3 668 777	3 049 216	83,1	448 111	216 443	2 174 946	174 697	35 019	1 292
%				14,7	7,1	71,3	5,7	1,1	
Public	2 872 260	2 386 558	83,1	341 047	182 666	1 686 729	150 594	25 522	1 009
Privé	796 517	662 658	83,2	107 064	33 777	488 217	24 103	9 497	283

(1) Voir « Définitions ».

(2) Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2010, 83,1 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,7 % apprennent l'allemand.

[3] Les langues vivantes étudiées dans le second degré à la rentrée 2010 (toutes modalités confondues) (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Langue étudiée											Autres (3)
		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais	Langues régio	
Collège hors SEGPA	3 126 449	473 152	3 080 456	1 160 081	102 138	3 513	6 522	5 559	2 091	3 331	176	31 157	3 639
SEGPA	95 554	3 154	90 933	1 000	58		64					53	9
Lycée GT (2)	1 425 677	315 095	1 420 785	944 200	115 174	10 149	6 931	15 344	4 564	3 548	3 126	7 282	10 229
Lycée pro (2)	705 536	34 620	673 419	187 463	11 642	21	779	63	194	81		667	1 878
Total 2nd degré	5 353 216	826 021	5 265 593	2 292 744	229 012	13 683	14 296	20 966	6 849	6 960	3 302	39 159	15 755
%		15,4	98,4	42,8	4,3	0,3	0,3	0,4	0,1	0,1	0,1	0,7	0,3
Public	4 213 928	657 924	4 146 473	1 779 252	194 272	12 286	13 589	14 724	6 276	415	2 361	32 056	12 400
Privé	1 139 288	168 097	1 119 120	513 492	34 740	1 397	707	6 242	573	6 545	941	7 103	3 355
Rappel 2009	5 331 729	15,4	97,9	41,0	4,2	0,3	0,3	0,4	0,1	0,1	<0,1	0,7	0,2
Rappel 2000	5 614 427	18,4	95,3	34,2	3,8	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	<0,1	0,4	0,2

(1) Il s'agit du cumul des première, deuxième et troisième langues vivantes étudiées, ainsi que de toute autre modalité mise en place dans les académies. Certaines académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues « surnuméraires », notamment les langues régionales au collège.

(2) Voir rubrique « Définitions ».

(3) Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2010, 15,4 % des élèves du second degré apprennent l'allemand au titre de la première, deuxième ou troisième langue.

Présentation

Les sections européennes ou internationales scolarisent 296 100 élèves en 2010, soit 5,7 % des élèves du second degré de France métropolitaine et des DOM [1]. Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et de cinquième (moins de 1 %), et démarrent en classes de quatrième et de troisième (9,2 % des élèves) pour se prolonger au lycée général (10,2 % en seconde GT). Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes.

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 95 % et 5 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien,...) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Dans les établissements privés, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté (81,3 % contre 62,6 % dans le public). Dans l'ensemble, la part des filles restent stables avec 59,2 %.

Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures varie de 1 à 3 % en Corse, en Guadeloupe et en Martinique, à plus de 6 % à Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, La Réunion, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout sauf en Corse où le choix de l'italien est supérieur, à Nice où l'anglais est presque à part égale avec l'italien, à Nancy-Metz où près d'un élève sur deux est inscrit en sections d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier et Nice, après l'italien) et du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse). Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs sont proches des sections d'espagnol.

À la rentrée 2010, les sections européennes scolarisent 24 000 élèves de plus qu'en 2009, soit une progression de 9,4 %. Les sections internationales, avec un gain de 1 500 élèves, ont augmenté de 10,2 %.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Sections linguistiques

Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et les sections internationales.

Sections européennes

Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale ») pour les élèves ayant satisfait aux conditions d'attribution de cette mention. La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou de plusieurs disciplines non linguistiques dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne, qui intègre les sections de langues orientales, est ici étendue également aux sections abibac/franco-allemandes.

Sections internationales

Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent réglementairement représenter entre 25 % et 50 % de l'effectif de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français. Elles ont été aussi l'occasion de créer un cadre propice à l'apprentissage, par les élèves français, d'une langue vivante étrangère à un haut niveau.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

Les formations

- Lycée d'enseignement général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.

- Lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

 **Sources** : MENJVA-MESR DEPP
Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 **Pour en savoir plus**
- Note d'Information, 11.10.

[1] Élèves du second degré inscrits en section européenne ou internationale à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif Public		Effectif Privé		Effectif Public + Privé			Part des filles (%)	
	Total	En section	Total	En section	Total	En section	% en section	Total	En section
6 ^e -5 ^e	1 231 762	8 729	335 962	2 478	1 567 724	11 207	0,7	48,9	53,7
4 ^e -3 ^e	1 203 857	113 254	333 707	28 471	1 537 564	141 725	9,2	49,5	58,4
Total 6^e à 3^e	2 435 619	121 983	669 669	30 949	3 105 288	152 932	4,9	49,2	58,1
2 nd e générale et technologique	394 527	40 134	107 701	11 011	502 228	51 145	10,2	54,1	61,1
1 ^{re} et terminale générale	491 883	58 515	144 613	15 061	636 496	73 576	11,6	55,7	61,9
1 ^{re} et terminale technologique	229 576	3 230	57 377	968	286 953	4 198	1,5	51,8	50,4
Total lycée général et techno	1 115 986	101 879	309 691	27 040	1 425 677	128 919	9,0	54,3	61,2
Lycée professionnel	552 417	11 454	153 119	2 755	705 536	14 209	2,0	45,0	53,2
Ensemble	4 104 022	235 316	1 132 479	60 744	5 236 501	296 060	5,7	50,0	59,2

Lecture - 296 060 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 5,7 % des élèves du second degré. Les filles représentent 59,2 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles ne constituent que 50 % des effectifs totaux du second degré.

[2] Répartition des élèves du second degré en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Ensemble
Public	147 268	37 212	34 641	11 987	1 004	2 575	629	235 316
Privé	49 413	5 008	5 546	562	.	215	.	60 744
Total	196 681	42 220	40 187	12 549	1 004	2 790	629	296 060
%	66,4	13,8	12,6	4,1	0,3	0,8	0,2	100,0
Sections européennes	187 606	40 455	37 773	11 390	432	2 081	73	279 810
Sections internationales	9 075	1 765	2 414	1 159	572	709	556	16 250
Part des filles (%)	59,0	56,9	62,6	59,9	57,3	55,8	56,0	59,2

Lecture - Les sections d'espagnol accueillent 12,6 % des élèves scolarisés en section linguistique. 62,6 % des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

[3] Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif de référence (1)	Section européenne		Répartition en % selon la langue de la section						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (2)	Ensemble
Aix-Marseille	236 112	8 823	3,7	58,8	15,9	10,2	14,8	0,2	-	100,0
Amiens	158 245	6 711	4,2	75,0	19,7	3,8	0,9	-	0,5	100,0
Besançon	92 327	4 660	5,0	70,0	16,1	12,0	2,0	-	-	100,0
Bordeaux	241 046	11 971	5,0	65,4	8,5	23,4	1,3	1,1	0,2	100,0
Caen	116 260	8 314	7,2	83,7	7,2	8,5	0,5	-	-	100,0
Clermont-Ferrand	95 310	6 587	6,9	73,8	8,7	14,1	3,4	-	-	100,0
Corse	20 418	261	1,3	42,1	6,5	-	51,3	-	-	100,0
Créteil	353 246	11 117	3,1	76,0	17,4	4,8	1,1	0,7	-	100,0
Dijon	121 057	3 798	3,1	82,8	11,9	4,2	1,2	-	-	100,0
Grenoble	260 451	14 467	5,6	70,6	3,1	4,9	21,4	-	-	100,0
Lille	355 537	24 154	6,8	81,0	10,0	7,8	1,1	-	0,1	100,0
Limoges	49 596	2 764	5,6	89,1	4,8	5,1	-	0,9	-	100,0
Lyon	251 716	16 487	6,5	63,4	20,3	7,6	8,3	0,4	-	100,0
Montpellier	207 663	14 070	6,8	62,4	7,1	29,2	1,3	-	-	100,0
Nancy-Metz	186 782	10 157	5,4	32,5	44,5	15,3	7,7	-	-	100,0
Nantes	284 115	13 571	4,8	77,9	8,9	11,7	1,6	-	-	100,0
Nice	161 354	6 638	4,1	36,1	8,2	20,7	35,0	-	-	100,0
Orléans-Tours	192 950	9 478	4,9	83,0	5,9	10,7	0,4	-	-	100,0
Paris	161 332	9 941	6,2	49,3	19,5	13,2	2,7	14,2	1,0	100,0
Poitiers	126 999	5 090	4,0	72,5	13,7	12,0	1,5	-	0,4	100,0
Reims	105 917	4 949	4,7	62,1	27,5	10,4	-	-	-	100,0
Rennes	254 011	15 713	6,2	78,4	5,7	15,1	0,6	0,2	-	100,0
Rouen	155 547	9 781	6,3	77,8	10,7	8,0	2,2	0,7	0,7	100,0
Strasbourg	146 067	9 548	6,5	53,4	43,2	3,3	0,1	-	-	100,0
Toulouse	214 832	13 669	6,4	52,7	7,6	37,7	1,8	0,1	-	100,0
Versailles	470 342	27 485	5,8	65,2	19,1	15,1	0,1	-	0,5	100,0
Guadeloupe	49 856	1 220	2,4	72,1	7,3	20,6	-	-	-	100,0
Guyane	29 144	672	2,3	58,8	-	28,4	-	-	12,8	100,0
Martinique	40 508	1 046	2,6	48,9	-	51,1	-	-	-	100,0
La Réunion	97 761	6 668	6,8	53,5	26,5	16,9	-	3,2	-	100,0
Total	5 236 501	279 810	5,3	67,0	14,5	13,5	4,1	0,7	0,2	100,0

(1) Effectif de référence : total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e et dans celles du lycée général, technologique, et professionnel. (2) Y compris portugais.

Lecture - 5,3 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 14,5 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.